

Première demande de la CNI pour majeur

Vous n'avez pas de passeport

- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- Justificatif de domicile
- Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois.
- Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)
- Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne (sinon, il faut utiliser le formulaire cartonné disponible au guichet)

Vous avez un passeport valide

- Votre passeport
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- Justificatif de domicile
- Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne (sinon, il faut utiliser le formulaire cartonné disponible au guichet)

Vous avez un passeport périmé depuis moins de 2 ans

- Votre passeport
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- Justificatif de domicile
- Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne (sinon, il faut utiliser le formulaire cartonné disponible au guichet)

Vous avez un passeport périmé de plus de 2 ans et moins de 5 ans

Le passeport est sécurisé (électronique ou biométrique)

- Passeport
- Justificatif de domicile
- Une photo d'identité récente et conforme aux normes

Le passeport est d'un modèle plus ancien

- Passeport
- Justificatif de domicile
- Une photo d'identité récente et conforme aux normes
- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois (sauf en cas de *naissance à l'étranger* ou dans une ville dont l'état civil est dématérialisé)
- Justificatif de nationalité française si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité

Vous avez un passeport périmé depuis plus de 5 ans

- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- Justificatif de domicile
- Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois.
- Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)
- Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne (sinon, il faut utiliser le formulaire cartonné disponible au guichet)